



Municipalité
1513 Hermenches

**Monsieur
Stéphane Jayet
Chemin des Chênes 6
1513 Hermenches**

Hermenches, le 21 juin 2016

**Autorisation municipale – parcelle 162 – changement de système de chauffage –
bâtiment 176**

Monsieur,

La Municipalité autorise le remplacement de votre chauffage à Mazout par une pompe à chaleur air-eau avec une unité intérieure et une unité extérieure implantée sur la façade ouest du bâtiment, selon dossier déposé le 26 mai 2016.

Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. La signature d'accord des voisins a été obtenue. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d'Hermenches

Marlène Rod Trauffler
Syndic

Philippe Rebet
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.